

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Plateforme recyclage COZZI - Castellet sur la commune principale de l'AIOT Lieu-dit AGNERQ 04320 CASTELLET LES SAUSSES.

La référence de votre dossier est A-2-N7XC0TIRLS et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/12/2022 à 10h50 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- renaud.guillemain@colas.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- renaud.guillemain@colas.com (pour rappel, déclarant)
- renaud.guillemain@colas.com (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **32933888303629**

Organisme : **COLAS FRANCE**

Nom : **GUILLEMAIN**

Prénom : **Renaud**

Fonction : **CHEF DE SERVICE ECONOMIE CIRCULAIRE -- QHSE Senior**

Adresse électronique : **renaud.guillemain@colas.com**

Téléphone fixe : **+(33) 467547635**

Téléphone portable : **+(33) 667179747**

Personne morale

N° SIRET **32933888303629**

Raison sociale **COLAS FRANCE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 Rue du Colonel Pierre Davia

75015 PARIS 15

Signataire

Nom : **TROUF**

Prénom : **Pascal**

Qualité : **Président**

Adresse électronique : **renaud.guillemain@colas.com**

Téléphone fixe : **+(33) 467547635**

Téléphone portable : **+(33) 667179747**

Référent

Nom : **GUILLEMAIN**

Prénom : **Renaud**

Fonction : **CHEF DE SERVICE ECONOMIE CIRCULAIRE -- QHSE Senior**

Adresse électronique : **renaud.guillemain@colas.com**

Téléphone fixe : **+(33) 467547635**

Téléphone portable : **+(33) 667179747**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **renaud.guillemain@colas.com**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Plateforme recyclage COZZI - Castellet**

Description des activités :

Mise en place d'une installations de broyage, concassage, criblage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes ou produits sur le site de l'installation, d'une puissance inférieure à 200Kw. Cette installation permettra le traitement sur place des matériaux inertes issus de nos chantiers et d'agrégats d'enrobés.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Lieu-dit **AGNERQ**

04320 CASTELLET LES SAUSSES

X : 1002443

Y : 6326443

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	1-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	199 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Le concassage criblage des matériaux inertes peut-être en effet à l'origine d'émission de poussières. Il s'agit de poussières de pierres et de béton principalement.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Le matériel de concassage employé est équipé d'un système de brumisation des matériaux afin de limiter les émissions.

Autres sources :

Si nécessaire le stock de matériaux inertes sera arrosé à l'aide d'une arroseuse, ainsi que la zone de traitement afin d'éviter les vols lors du charroi des engins mobiles (Chargeuse).

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'activité peut générer des déchets dangereux issus de la maintenance de l'installation (emballages et chiffons souillés). Ces déchets seront collectés et traités par une entreprise spécialisée (Chimirec Socodeli). Les déchets non dangereux résiduels issus du tri de matériaux seront évacués vers des filières de traitement autorisées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Présence d'extincteurs à proximité du concasseur mobile.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Plateforme de transit de matériaux COZZI Castellet	02/10/2018	DREAL
L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)		

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Délégation de pouvoir ICPE.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

planCadastralNormalise.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLAN RECYCLAGE.pdf